

**CESSION AU GROUPE UGC DU DERNIER ACTIF IMMOBILIER
CINEMATOGRAPHIQUE EN PORTEFEUILLE**

**NOUVELLE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE PREVUE EN NOVEMBRE
SUIVIE D'UNE OPR**

Paris le 9 septembre 2014. Après la cession le 30 juin 2014 de douze actifs immobiliers cinématographiques via la vente de sa participation dans son ancienne filiale CFI-Image - suivie de la distribution à ses actionnaires le 30 juillet 2014, de 53,61€ par action(1) - CFI a reçu le 3 septembre 2014 du Groupe UGC une offre d'acquisition de sa participation de 55% dans SCI Bordeaux Image (ci-après "**L'Offre**"), propriétaire de l'immobilier du complexe cinématographique UGC Bordeaux, treizième et dernier actif du portefeuille acquis par CFI en 2009-2010.

Cette Offre reste notamment subordonnée à la condition suspensive d'usage du non exercice par la Ville de Bordeaux de son droit de préemption dans le délai maximum de deux mois.

Cession du dernier actif de la Société

L'Offre, qui valorise l'investissement de CFI dans SCI Bordeaux Image (en ce compris le compte courant de CFI mis en place lors de la réalisation de l'investissement) à 2.680.000€, reflète une valorisation de l'actif immobilier sous-jacent de 11,2 Millions € hors frais et droits. Ce montant, qui est inférieur de 12,4% à la dernière évaluation de CBRE au 30 juin 2014, correspond à un taux de rendement interne sur fonds propres investis par CFI (fin juin 2010) de 23,6% par an.

Au regard d'un retour sur investissement élevé, de l'absence de toute garantie autre que d'usage demandée par l'acquéreur et de l'opportunité qui s'offre à la Société de céder son dernier actif et de pouvoir ensuite procéder à une nouvelle distribution exceptionnelle au profit de ses actionnaires à brève échéance, le conseil d'administration réuni le 5 septembre 2014 a décidé d'accepter l'Offre du Groupe UGC.

Sous réserve de la levée des conditions suspensives, la réalisation de la transaction devrait intervenir au plus tard début novembre 2014.

Nouvelle distribution exceptionnelle

Un conseil d'administration serait alors convoqué afin de se prononcer sur le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice du 1er août 2014 au 31 décembre 2014, acompte correspondant notamment à la plus-value de cession de SCI Bordeaux Image.

Un conseil d'administration se sera tenu entre temps - le 17 septembre 2014 - à l'effet d'arrêter les comptes de l'exercice clos par anticipation au 31 juillet 2014 mais aussi de statuer sur une nouvelle

(1) dont 51,50 € par action à titre exceptionnel.

réduction du capital à soumettre à la prochaine Assemblée Générale prévue début novembre 2014.

Dépôt d'un projet d'Offre Publique de Retrait à l'issue de ces opérations

Compte tenu de ces nouveaux développements, le projet d'Offre Publique de Retrait (l' « **OPR** ») qui devait initialement être déposé au cours du mois de septembre, sera déposé par l'actionnaire majoritaire Yellow Grafton SC au terme des opérations décrites ci-dessus.

Il est à cet égard précisé que le conseil d'administration du 25 juillet 2014 a désigné le Cabinet Salustro & Associés en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières de l'OPR..

Perspectives

Au terme des opérations de cession/distribution précitées et préalablement au dépôt du projet d'OPR, un conseil d'administration se prononcera sur l'orientation future à donner, le cas échéant, à la Société.

Relations Investisseurs : +33 (0)1 40 07 81 03

contact@cfi-france.com